

# Projet éolien de Trilla

## Bulletin d'information n°5 - Juin 2022

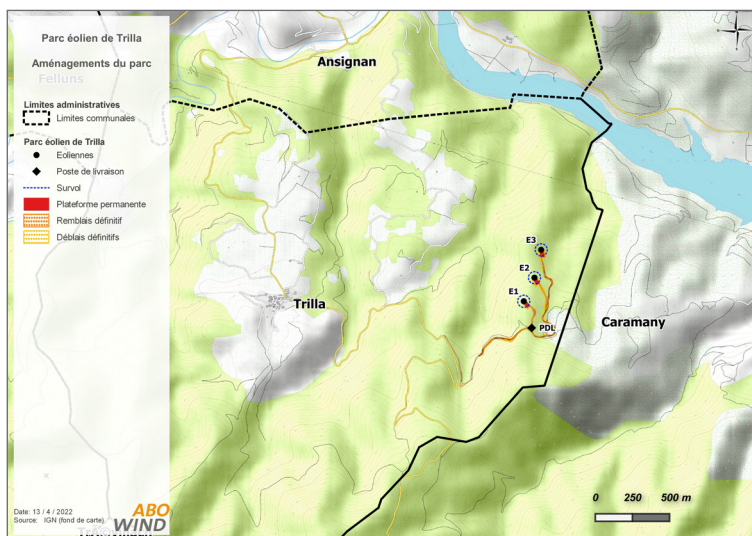
Vous trouverez dans ce bulletin les dernières informations du projet éolien de Trilla, à savoir les mesures définies dans le cadre de la démarche Evitement - Réduction - Compensation (ERC).

### La communication tout au long du projet

Claire Pédeau, la responsable du projet, se tient à votre disposition pour répondre à vos interrogations, recueillir vos remarques ou apporter des précisions sur l'avancement du projet. N'hésitez pas à la contacter (voir ses coordonnées au dos de ce bulletin) pour prendre rendez-vous ou pour échanger par téléphone.

La page internet dédiée au projet est à jour des dernières avancées et est accessible depuis le lien suivant :

 [www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr) > La société > A propos d'ABO Wind > Nos projets > Occitanie > Projet éolien de Trilla



La démarche Evitement - Réduction - Compensation (ERC) consiste à trouver le meilleur compromis pour un projet performant qui s'adapte aux différents enjeux identifiés sur un territoire.

L'objectif est de faire évoluer le scénario final d'implantation en fonction des préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères.

### L'évitement des enjeux identifiés

Le travail sur les états initiaux mené par les bureaux d'études en 2019 et 2020 a permis de recenser toutes les caractéristiques et enjeux du site à l'étude. La première étape consiste donc à éviter un maximum d'enjeux :

#### Evitement des enjeux acoustiques

Au vu de la distance importante du site par rapport aux habitations, aucun enjeu acoustique important n'est présent.

#### Evitement des enjeux écologiques

Les secteurs sensibles ont été évités dans la définition du projet :

- Evitement des habitats patrimoniaux
- Evitement du secteur à enjeu fort pour la chasse des chauves-souris
- Eloignement du principal axe de chasse et de transit des chauves-souris
- Evitement des zones ouvertes et semi-ouvertes les plus utilisées par les oiseaux nicheurs patrimoniaux
- Eloignement de la principale zone de survol des grands rapaces
- Orientation de l'implantation parallèlement à la direction générale de la migration des oiseaux
- Distance suffisante entre le bas des pales et la canopée

#### Evitement des enjeux paysagers

La hauteur des éoliennes ainsi que leurs emplacements ont été définis de manière à :

- Implantation en ligne unique qui suit l'organisation du relief
- Espacement régulier des éoliennes
- Limitation de l'étalement
- Evitement du point haut et choix de la hauteur des éoliennes adapté

## La réduction voire la compensation des impacts non évités

La connaissance des enjeux avec précision permet d'en tenir compte dans l'élaboration du projet. Certains enjeux ne peuvent être évités. La définition de mesures supplémentaires est alors nécessaire afin de rendre l'incidence des éoliennes sur l'environnement la plus faible possible.

### Respect de la réglementation acoustique

En France, une réglementation acoustique stricte doit être respectée. Elle se base sur la notion d'émergence, c'est-à-dire la différence entre les niveaux de pression acoustiques pondérés (A) du bruit ambiant (installation en fonctionnement) et du bruit résiduel (en l'absence de celui généré par l'installation). L'émergence maximale autorisée est de 3 dB (A) la nuit et 5 dB (A) le jour.

Le parc éolien de Trilla respectera cette réglementation avec un fonctionnement normal des éoliennes, c'est-à-dire, sans plan de fonctionnement adapté.

### Protection des oiseaux

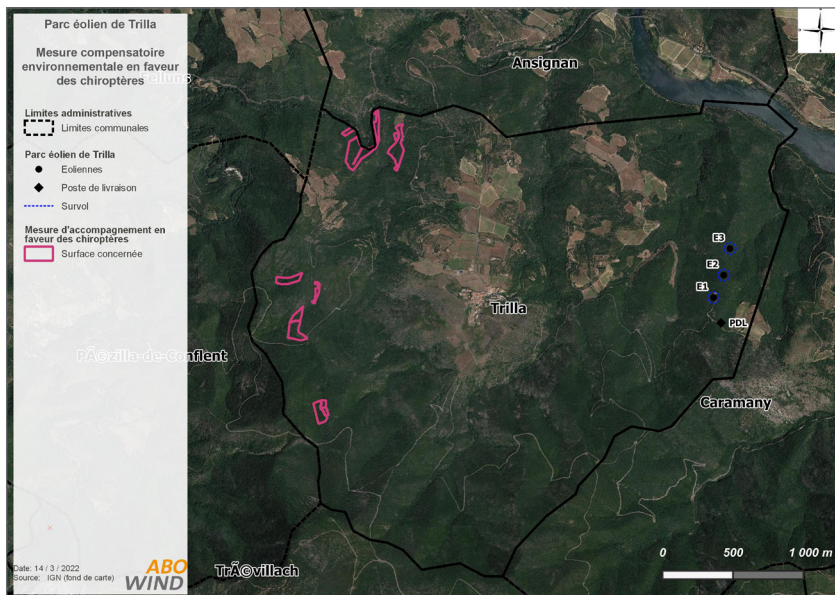
Des mesures particulièrement protectrices sont prévues au sein du projet de Trilla :

- Mise en place d'un effarouchement sonore sur chaque éolienne : système d'émission de signaux sonores pour éloigner les oiseaux dès qu'un individu est détecté aux abords du parc éolien.
- Mise en place d'un système anticollision sur chaque éolienne : système de vidéo détection des espèces en vol. Lorsqu'une espèce apparaît dans le champ d'action de la caméra vidéo, dit sphère de détection, l'éolienne se met à l'arrêt pour éviter toute collision. Lorsque l'espèce sort de cette sphère de détection, l'éolienne se remet en fonctionnement.

### Protection des chauves-souris

Des mesures particulièrement protectrices sont prévues au sein du projet de Trilla :

- Mise en place d'un plan de bridage des éoliennes pendant les fortes périodes d'activité des chauves-souris (transits, reproduction ou début d'hibernation), au crépuscule ainsi que la nuit, et en fonction de la météo : ces petits mammifères sortent très rarement par temps venteux, pluvieux et/ou froids.
- Installation de caméras thermiques sur l'éolienne E3 afin de détecter en temps réel la présence des chauves-souris et d'arrêter automatiquement les éoliennes en prévention d'un risque de collision.
- Adaptation de l'éclairage au pied des mâts des éoliennes.
- Marquage et abattage doux des arbres-gîtes potentiels.
- Création et maintien de milieux favorables à la chasse et au gîte des chauves-souris : 7 ha de Chênaie vert seront ainsi préservés. Ces milieux bénéficieront d'actions telles que l'installation de gîtes et de miradors, la création manuelle de corridors de vol pour les chauves-souris, ou encore la taille adaptée de quelques arbres, favorisant l'apparition de cavités arboricoles.



### Autres mesures en faveur de la biodiversité

- Respect du calendrier écologique : le chantier du parc éolien devra respecter le calendrier écologique suivant, permettant la réalisation des travaux en période adaptée pour la biodiversité.
- Limitation de l'attractivité du parc éolien pour la faune volante : les plateformes seront entretenues pendant toute la durée d'exploitation du parc éolien. Les aménagements temporaires feront l'objet d'un reboisement progressif avec gestion de la végétation.

Interventions	Période de l'année (mois)											
	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A
Travaux de déboisement												
Démarrage du chantier, travaux d'élimination de la végétation, d'élagage et de terrassement (ou redémarrage des travaux, en cas d'interruption supérieure à une semaine)												
Suite du chantier (fondation, livraison du matériel, montage des éoliennes, etc.)												
Entretien de la végétation en phase d'exploitation (débranchement)												

	Période la plus favorable
	Période favorable
	Période à éviter



- Mise en défens des zones sensibles d'habitats patrimoniaux et des gîtes potentiels à chauves-souris se trouvant à proximité directe du chantier, avant le démarrage des travaux.
- Gestion alvéolaire des zones débroussaillées : le débroussaillage intervient dans le cadre des mesures pour la lutte des risques incendies. Ce débroussaillage dit alvéolaire permet une gestion respectueuse de la biodiversité avec le maintien de taches de végétation arborées, arbustive et/ou herbacée sur les surfaces concernées.

## Le suivi post-installation des éoliennes

Afin de s'assurer que les différentes mesures prises sont efficaces, plusieurs vérifications seront menées suite à la mise en service du parc éolien. Ce sont les mesures de suivi :

- Une campagne de mesures acoustiques doit être réalisée afin de vérifier que le parc est bien conforme à la réglementation.
- Des suivis de l'activité des chauves-souris à hauteur de nacelle et de la mortalité sous les éoliennes seront réalisés chaque année les trois premières années de fonctionnement, puis après 10, 20 et 30 ans de fonctionnement.

## Les mesures d'accompagnement

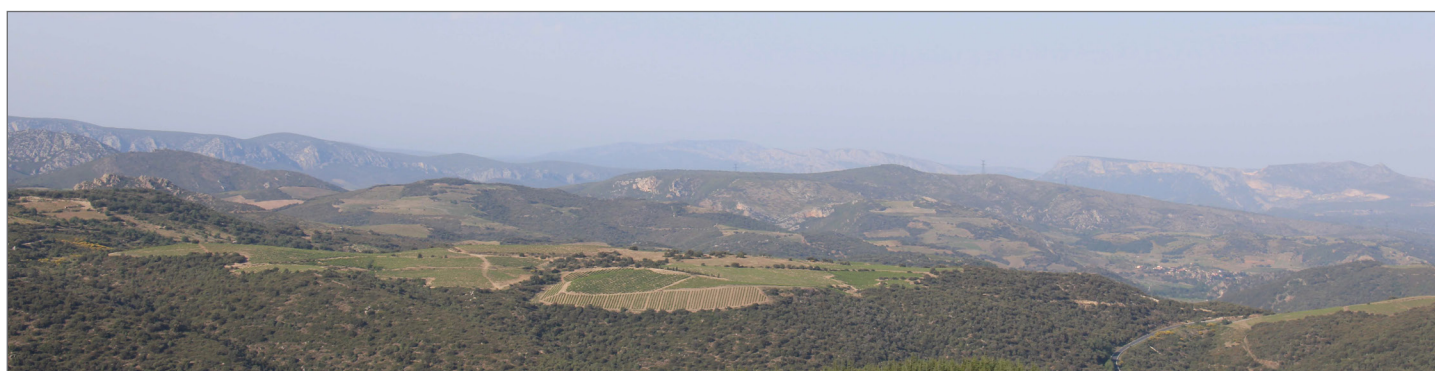
### Les mesures d'accompagnement en faveur de la biodiversité :

Accompagnement écologique en phase chantier : un écologue suivra la réalisation du chantier afin de veiller à la bonne application et à l'efficacité de l'ensemble des mesures.

Une mesure d'accompagnement sera mise en place en faveur de l'Aigle royal dans le cadre de ce projet. Ainsi environ 7,5 hectares de milieux ouverts, semi-ouverts et semi-boisés seront dédiés à la restauration et la gestion de terrains de chasse de l'Aigle royal pendant toute l'exploitation du parc éolien. Le suivi de l'efficacité de cette mesure et une analyse du comportement en chasse de l'Aigle seront réalisés.

### Les mesures d'accompagnement pour l'insertion du parc sur le territoire :

- Mise en place d'une aire pédagogique à proximité du parc éolien le long d'un sentier de petite randonnée ; installations de panneaux d'information sur les énergies renouvelables, sur la biodiversité et le paysage ; installation de tables ou bancs.
- Création d'un sentier botanique et d'observation de la faune volante au départ du bourg de Trilla jusqu'à un secteur en altitude du côté de l'Homme Mort. Ainsi une quinzaine de panneaux pédagogiques sur les espèces de flore locale seront installés tout au long du parcours, aboutissant sur un cabanon d'observation disposant de jumelles et table de pique-nique.
- Remise en état de plusieurs sentiers de randonnée de la commune de Trilla : sentier du bourg de Trilla à la crête du Col St Jean, sentier du bourg de Trilla à l'Aqueduc Romain d'Ansignan, sentiers vers les deux Dolmens.



Vues sur les paysages environnants depuis l'aire pédagogique

## Planning réalisé :

- **Janvier 2019** : lancement des études environnementales, paysagère et acoustique.
- **Mai 2019** : campagne de mesure acoustique.
- **2020** : Réception des états initiaux paysager et environnementaux. Réflexion sur la variante d'implantation et l'emplacement des aménagements annexes.
- **2021 / Printemps 2022** : sécurisation foncière; définition des mesures et préparation du dossier de demande d'autorisation environnementale.

## Planning en cours :

- **Eté 2022\*** : Dépôt de la demande d'autorisation environnementale.

## Planning à réaliser\* :

- **Eté 2022 – Eté 2024\*** : instruction de la demande (consultation des services de l'état, enquête publique, Commission Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites).
- **Mi-2024** : décision préfectorale.
- **2025** : construction du parc.
- **2026** : mise en service des éoliennes.

\*Dates prévisionnelles.



## Un projet aux multiples atouts

Le parc éolien de Trilla,

- Se trouve dans un territoire de gisement de vent important, et à plus d'1,5 km des villages environnants.
- Produira de l'électricité propre pour environ 10 000 personnes\* chaque année.
- Evitera l'émission d'environ 6 300 tonnes de CO<sub>2</sub> / an\*\*.
- Entraînera des retombées économiques directes locales pour la commune via les loyers des aménagements.
- Entraînera des retombées fiscales pour l'ensemble des collectivités, région, département, Communauté de Communes et commune d'implantation.
- A été développé en toute transparence, et concertation avec les différents acteurs.

\* consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (calcul sur la base de données croisées INSEE / CRE / RTE)

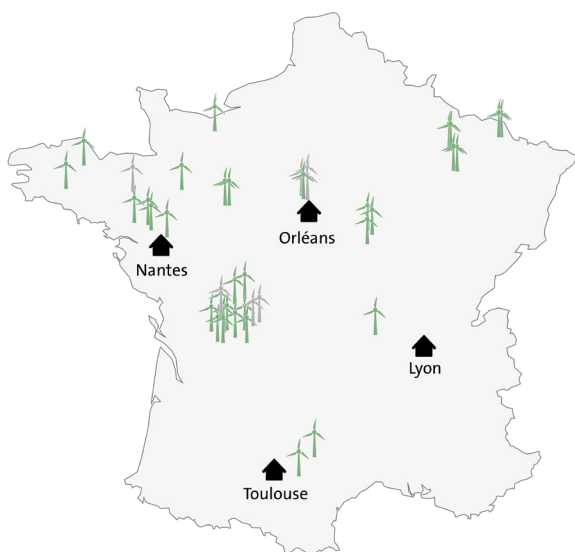
\*\* par comparaison à l'ensemble du mix électrique européen (Sources: ADEME, 2015 et GIEC, 2011)


## Les prochaines étapes

Un parc éolien, en tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement, doit obtenir une autorisation environnementale afin d'être construit. Un dossier de demande d'autorisation va être déposé en préfecture des Pyrénées Orientales dans les prochains mois. S'en suivra un examen du dossier par les services de l'Etat. L'autorité environnementale émettra alors un avis. Ensuite, une enquête publique sera organisée.

Le prochain bulletin d'information présentera les détails de cette procédure d'information et de consultation des citoyens.

## ABO Wind en France




 **34** parcs raccordés  
**177** éoliennes  
**355** MW

## Contacts

**Responsable du projet**  
Claire Pédeau  
Tél. : 05 32 26 13 74  
claire.pedeau@abo-wind.fr

**Directrice de la communication**  
Cristina Robin  
Tél. : 05 34 31 13 43  
cristina.robin@abo-wind.fr

 ABO Wind

 [www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr)

## Tournés vers le futur